

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article3754>

Cybersurveillance : les Pays-Bas et l'Allemagne en demandent plus

- Intelligence économique -



Date de mise en ligne : mercredi 21 février 2007

Spyworld Actu

En Allemagne, le ministère de la justice veut pouvoir identifier nominativement les détenteurs d'adresses e-mails, et interdire l'utilisation de "fausses informations" dans les comptes créés à cette occasion. Aux Pays-Bas, les autorités entendent obliger les opérateurs de téléphonie mobile à géolocaliser en continu les conversations de leurs clients. Dans les deux cas, rapporte le [New York Times](#), des propositions de loi ont été rédigées allant bien au-delà de ce que prévoit la directive européenne sur la conservation des données de connexion.

[Ce texte](#), adopté le 15 mars 2006, et qui doit être transposé dans les pays membres d'ici à mars 2009, oblige les opérateurs de services téléphoniques et les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) à conserver les données de connexion (qui contacte qui, d'où, quand, pendant combien de temps) de leurs clients de six à vingt-quatre mois, en fonction des Etats. Par contre, elle ne prévoit pas de tracer les utilisateurs de téléphonie mobile ou d'interdire l'utilisation d'adresses e-mails anonymes.

Pour l'autorité de protection des données personnelles des Pays-Bas, la proposition de loi néerlandaise viole même la convention européenne des droits de l'homme, comme le [rapporte](#) l'European Digital Rights (EDRI), une coalition réunissant vingt-cinq organisations de défense des droits de l'homme et de la vie privée dans seize pays de l'Union européenne.

POLICIERS, ET PIRATES INFORMATIQUES À LA FOIS

Selon le quotidien allemand [Heise](#), Peter Schaar, commissaire fédéral à la protection des données, s'inquiète de voir que la surveillance devienne la règle, et non l'exception : "Cela va trop loin, je ne suis pas sûr que cela soit conforme aux stipulations de la Cour constitutionnelle". Pour lui, "la rétention des données de télécommunications ne sert plus seulement à combattre le terrorisme, mais répond aussi à des intérêts économiques", à commencer par les industries du disque et du cinéma, qui cherchent ainsi à combattre les échanges de fichiers copyrightés sur les réseaux P2P. Fin janvier, la Cour fédérale de justice allemande a déclaré "[illégal](#)" le piratage informatique par la police d'ordinateurs à l'insu des intéressés, en l'absence de toute loi correspondante. Le ministre de l'intérieur a déclaré vouloir adopter un projet de loi permettant de procéder à des "perquisitions en ligne" des "domiciles virtuels" des personnes suspectées par la police. Quitte, comme le [précise](#) Heise, à développer un "cheval de Troie" fédéral plutôt que d'utiliser les outils traditionnels des pirates informatiques. Elle vient d'ailleurs d'[engager](#) deux informaticiens pour cela.

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/web/article/0...>